 **Ministère de l’Education Nationale**

**De l’Enseignement Supérieur et de la Recherche**

**Lycée Marie LAURENCIN**

51, rue Paul Cézanne

91542 MENNECY

🕿 : 01 69.90.05.78

**TARIFICATION RESTAURATION SCOLAIRE**

***Rentrée 2022/2023***

**VOUS ETES ALLOCATAIRE CAF**

Vous devrez nous remettre : ***l'attestation de paiement de la CAF*** *de moins de 3 mois (où figure le nom de l'élève), disponible* soit :

 🢣 sur les bornes disponibles dans les CAF

 🢣 sur le site de la CAF www.caf.fr - rubrique mon compte

**VOUS N'ETES PAS ALLOCATAIRE CAF**

Une calculette accessible sur le site de la Région Ile de France vous permet de calculer votre quotient familial et d'éditer l'attestation de restauration scolaire sur le site EQUITABLES : **www.iledefrance.fr/calculette-quotient-familial**

Cette attestation doit être remise au service intendance du Lycée avec les pièces justificatives suivantes :

- photocopie de l'intégralité du dernier avis d'imposition de l'ensemble du foyer,

- photocopie de l'intégralité du livret de famille,

- si vous percevez des prestations familiales joindre la photocopie du dernier mois.

**Sans attestation le tarif maximum de 4.09€ sera appliqué.**

Le jour de la rentrée vous devrez remettre un chèque

d'un montant minimum de **20€** (achat de premiers repas),

libellé à l'ordre de ELRES en échange votre carte de cantine vous sera remise.